

L'an 2026 et le 9 juillet à 18h15 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 2 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

Délibération N° 09-07-2026 / N°82

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Mathieu Louis, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, David Dubois, Pascal Glavieux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Benoît François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, David Duchateau, Pierre Bourdreux, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 100

Absents excusés : Roland Descamps, Eric Caron, Maxime Fourmanoir.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé Maxime Desaulty, Jérôme Corman suppléé par David Jacquet, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regnietz, Ludovic Duriez suppléé par Marie Tinchon, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne

Absents : Hubert Tassencourt, Christophe Rose, Patrick Dekeyser, Magalie Larivière, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Alexandre Decry, Joël Toursel, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Christophe Ansqin ayant donné à Béatrice Dausse, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Lefebvre ayant donné procuration à Michel Seroux, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hémerly ayant donné procuration à Alain Debureaux, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Damien Bricout ayant donné procuration à Philippe Carton.

Secrétaire de séance : Alain Rose

Aménagement de l'espace : Programme d'intérêt général (PIG) « rester chez soi » - Lancement d'une étude pré-opérationnelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,

VU l'article L. 301-1 du Code de la construction et de l'habitation, qui prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales de mettre en place des programmes d'intérêt général pour améliorer l'habitat ;

Vu l'article L. 301-5-1 du même code, relatif aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et aux programmes d'intérêt général ;

Vu le pacte territorial contractualisé entre l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, visant à soutenir les politiques locales de l'habitat ;

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois constate un vieillissement significatif de sa population, avec une augmentation continue de la part des personnes âgées de 60 ans et plus depuis 2011. Ce phénomène démographique s'accompagne d'un besoin croissant d'adapter les logements pour permettre aux seniors de rester à domicile dans des conditions de sécurité et de confort optimales.

En 2022, la Communauté de Communes avait lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intégrant un volet dédié à l'adaptation des logements pour les seniors. Cette opération avait permis de traiter 40 dossiers par an, grâce à un accompagnement technique et financier pris en charge par le territoire. Cependant, depuis la fin de l'OPAH, cet accompagnement n'est plus assuré, ce qui a entraîné une baisse significative du nombre de dossiers déposés (21 en 2025 contre 40 en 2024).

Face à cette situation, il apparaît essentiel de relancer une dynamique territoriale en faveur de l'adaptation des logements pour les seniors. La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) "Rester chez soi", centré exclusivement sur cette problématique, permettrait de :

- Prendre en charge l'accompagnement technique et le montage des dossiers pour les ménages concernés ;
- Maintenir une animation territoriale forte, en lien avec le Guichet Unique de l'Habitat ;
- Pérenniser les aides financières pour les travaux d'adaptation, en complément des dispositifs existants comme "Coup de pouce réno".

La première étape consiste à réaliser une étude pré-opérationnelle, d'une durée de cinq mois et d'un coût estimé entre 15 000 € et 20 000€, financée à hauteur de 50 % par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Cette étude définira les objectifs quantitatifs et le budget nécessaire pour le lancement du PIG dédié à l'adaptation des logements pour les seniors. Elle sera ensuite présentée à l'Anah afin d'obtenir son accord et d'intégrer ce programme au PIG « pacte territorial » signé entre l'Anah et la Communauté de Communes.

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'engager une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) dédié à l'adaptation des logements pour les seniors "Rester chez soi", dédié à l'adaptation des logements pour les seniors,
- d'autoriser le président à solliciter une subvention auprès de l'Anah pour le financement de cette étude,

- D'autoriser le Président à signer tous les actes, documents et conventions nécessaires à la réalisation de cette étude et à la mise en œuvre ultérieure du PIG.

Le secrétaire de séance

Alain Rose



Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/07/2026 et publication ou notification du 20/07/2026

